



**Association régie par la loi du 1<sup>er</sup> Juillet 1901 et par le décret du 16 Août 1901**

**Siège social : PORT EN BESSIN (14520) – 10 Avenue du Général de Gaulle**

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 7 SEPTEMBRE 2018**

**RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017**

Mesdames, Messieurs les adhérents,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle en application des articles 44 et 45 du décret n°2005-1677 du 28 décembre 2005 et de l'article 26 des statuts pour vous rendre compte de l'activité de l'association au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017, des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir, et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes annuels dudit exercice.

Conformément à la réglementation en vigueur applicable à notre organisme, les comptes annuels et le présent rapport de gestion ont été transmis aux commissaires aux comptes au moins quarante cinq jours avant la réunion d'aujourd'hui.

**I. Activités sociales de l'association durant l'exercice écoulé : évolution et perspectives.**

Durant l'exercice écoulé, les activités de Normandie Fraîcheur Mer ont connu les principales évolutions suivantes :

*Cf. document : Rapport d'activités 2017*

**10. Administratif et financier**

- *Modification des statuts pour l'extension des activités de NFM à la Normandie réunie,*
- *Adhésion du FROM Nord et intégration au Conseil d'Administration de NFM,*
- *Conduite du recrutement d'une Animateur Qualité pour l'antenne NFM de Dieppe et des démarches pour lui trouver un local,*
- *Signature d'un contrat de projet de 3 ans avec la Région Normandie,*
- *Obtention d'un accompagnement financier du Département de Seine-Maritime,*

**11. Amélioration de la qualité et obtention de signes officiels de qualité et d'origine**

- *Obtention de la reconnaissance en ODG pour l'IGP Bulot de la Baie de Granville, et la validation du cahier des charges correspondant par l'INAO. Réponse aux premières questions de l'UE,*
- *Conduite de travaux sur la problématique des produits similaires, dans le cadre du projet d'IGP pour la Coquille Saint-Jacques de Normandie,*
- *Développement de prestations au Plan de Production et de Commercialisation de l'OPN (PPC) et du FROM Nord (cf. Durabilité),*

**12. Identification de la qualité, traçabilité et valorisation des produits de la pêche**

- *Transmission au ministère une demande / consolidation de la charte ValCoqAgri, pour une valorisation agricole des sous-produits coquilliers des filières pêche et conchyliculture,*
- *Développement de projets d'étiquetage des produits NFM intégrant des QR-Codes : homard, poissons de ligne,*

**13 Durabilité des pêcheries**

- *Assistance du CRPM et obtention de la certification MSC pour la pêcherie de Bulot de la Baie de Granville,*

- Assistance OPN et FROM Nord dans la conduite d'une pré-évaluation de la pêcherie de coquille Saint-Jacques de Manche-Est,

#### 14 Promotion communication

- Développement d'une action de communication en faveur des « Coquillages de Normandie », en partenariat avec le CRC,
- Etendu la diffusion des fiches recettes et du Journal de Bord à la Seine-Maritime et à l'Eure,
- Poursuite de l'action de communication au profit des Poissons bons plans de la pêche de Normandie,
- Engagé le processus de recrutement d'une « Chargée de Communication ».

Ses activités sont en cohérences avec le projet NFM 2017-19, tel qu'il a été présenté par le Conseil et adopté lors Assemblée Générale de 2017.

Cf. document : Projet 2017-19.

## **2. Résultats de l'association durant l'exercice écoulé.**

### 20. Présentation des comptes.

Les comptes que nous soumettons à votre approbation sont conformes au Règlement 99-01 établi par le CAC, ils ont été arrêtés selon les mêmes formes et les mêmes méthodes d'évaluation qu'au cours de l'exercice antérieur.

### 21. Comptes de l'exercice.

#### Principaux postes du compte de résultat

L'examen des principaux postes du compte de résultat du dernier exercice, comparés à ceux de l'exercice précédent, fait apparaître les résultats suivants :

	<b>Exercice 2016</b>	<b>Exercice 2017</b>	<b>Variation</b>
<b>Produits d'Exploitation</b>	<b>392 779 €</b>	<b>443 522 €</b>	<b>+ 50 743 €</b>
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>396 689 €</b>	<b>445 111 €</b>	<b>+ 48 422 €</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>- 3 909 €</b>	<b>- 1 588 €</b>	<b>+ 2 321 €</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>- 1 927 €</b>	<b>- 1 800 €</b>	<b>+ 127 €</b>
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>
<b>Excédent ou déficit</b>	<b>- 5 836 €</b>	<b>- 3 389 €</b>	<b>+ 2 447 €</b>

Les ressources globales ont enregistré une hausse essentiellement liée à l'adhésion du FROM Nord, l'augmentation des prestations PPC des OPs, la signature d'un contrat d'objectif avec la Région Normandie, l'obtention d'un financement du Département de Seine-Maritime et la participation du CRC à l'action en faveur des coquillages de Normandie. Toutefois la hausse des ressources n'a pas été à la hauteur des attentes pour les raisons suivantes :

- Baisse de la contribution financière du Département de la Manche votée en mars 2018
- Non accroissement de celle du Calvados, malgré l'affichage des élus
- Non démarrage de la prestation OPEN / CRPM
- Suppressions de tâches de prestation PPC / OPN
- Fort recul de l'implication des adhérents / coquille Saint-Jacques Label Rouge

Nous vous proposons d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31/12/2017 et s'élevant à -3389 € au poste report à nouveau.

### Analyse des charges d'exploitation

L'examen des principaux postes de charges, rapprochés de ceux de l'exercice précédent, permet d'effectuer les constatations suivantes :

	Exercice 2016	Exercice 2017	Variation
<b>Charges externes</b>	<b>159 196 €</b>	<b>204 520 €</b>	<b>+ 45 324 €</b>
<b>Impôts et taxes</b>	<b>7 951 €</b>	<b>8 646 €</b>	<b>+ 695 €</b>
<b>Salaires</b>	<b>163 660 €</b>	<b>166 373 €</b>	<b>+ 2 713 €</b>
<b>Charges sociales</b>	<b>60 939 €</b>	<b>60 967 €</b>	<b>+ 28 €</b>
<b>Amortissements</b>	<b>229 €</b>	<b>270 €</b>	<b>+ 41 €</b>
<b>Provisions</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>
<b>Autres charges</b>	<b>4 714 €</b>	<b>4 335 €</b>	<b>- 379 €</b>
<b>Total charges d'exploitation (y compris les achats)</b>	<b>396 689 €</b>	<b>445 111 €</b>	<b>+ 48 422 €</b>

Les charges d'exploitation ont enregistré une importante hausse essentiellement liée à la réalisation de nouvelles actions de communication (Coquillages de Normandie), à l'élargissement à la Seine-Maritime et l'Eure de la diffusion des fiches recettes et du Journal de Bord ; mais aussi à un accroissement des charges liées aux actions de relations presse et aux salons et manifestations.

De fait de l'application de la loi Nôtre, les décisions de financement des départements n'ont pu intervenir qu'après que la Région ait contracté une convention permettant à ces premiers de cofinancer NFM, dans le cadre du Contrat d'Objectifs signé avec NFM.

Le Contrat d'Objectifs a été validé le 18/09/2017 et la convention Région Département ne l'a été qu'en novembre 2017. Les décisions d'attribution des départements ne sont donc intervenues qu'en décembre 2017 pour le Calvados et la Seine-Maritime et en mars 2018 pour la Manche.

Ces délais très tardifs d'attribution n'ont pas permis d'adapter en conséquence et de manière suffisante les dépenses engagées.

Au global, le résultat net affiche un déficit de 3 388€, contenu par rapport à celui de 2015 de 5 836€.

Après affectation du résultat, les fonds associatifs de NFM seront portés en conséquence à 14 369€.

### 22. Conventions régies par l'article L.612-5 du code commerce.

Le rapport du commissaire aux comptes ne fait état d'aucune convention de ce type.

### **3. Situation d'endettement de l'association et perspectives financières.**

30. Endettement à plus de 10 ans.

- Aucun

31. Endettement compris entre 2 et 10 ans.

- Aucun

### **4. Budget prévisionnel.**

*Cf. documents : budget et plan de financement prévisionnels 2018-2019*

Le budget pour les exercices 2018 et 2019 a été bâti selon :

L'évolution probable de nos charges a été estimée à +32 %, dont :

- salaires et charges sociales : 323 700 €
- charges externes : 260 100 €
- impôts et taxes : 6 200 €

L'évolution de nos ressources a été estimée à +33 %, dont :


- cotisations, ventes, prestations : 291 000 €
- financements : 299.000 €

## **5. Informations relatives à l'environnement et au personnel.**

50. Votre organisme ne dispose pas à ce jour d'installations classées pour l'environnement.

Fait à Sainte-Mère Eglise, le 25 mai 2018  
Pour le Conseil d'Administration, le Président :

Dimitri ROGOFF

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'DR', with a long horizontal stroke extending to the right.